SÉANCE ORDINAIRE

LE 14 AVRIL 2003

Soixantième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 14^e jour d'avril 2003 et à laquelle sont présents :

Présences:

Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon, Yvon Pineault, Micheline Sauvé, Claude St. Pierre et Claudette C.-Thibodeau.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Michel Aerts et Johane Corbin.

Autres présences :

Monsieur Pierre Buisson, directeur général;

Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;

Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;

Madame Danielle Beaumont, directrice du Service des ressources humaines; Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service de l'enseignement – Éducation

des adultes et Formation professionnelle;

Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;

Monsieur François Lafortune, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes; Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;

Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences:

Mesdames les commissaires : Nicole Devost et Ghislaine Gasper.

Monsieur le commissaire Bernard Petit se joint à la réunion à 21 heures.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon, ouvre la séance.

HR 03.04.14 001 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que le Conseil des commissaires ajourne la séance afin de permettre aux membres de se déplacer à l'école Bruno Choquette.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 002 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De procéder à la réouverture de la séance du Conseil des commissaires.

Adopté unanimement.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 03.04.14

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter les points:

- 06.1 Calendrier scolaire 2003-2004;
- 12.1 Félicitations;
- 12.2 Information.

Adopté unanimement.

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance;
- 02. Adoption de l'ordre du jour;
- 03. Période de questions du public;
- O4.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 10 mars 2003 (document SG 03.04.14-04.1);
 - Suivi au procès-verbal;
- 04.2 Correspondance:
 - Pétition contre le transfert des élèves de 1^{ère} et 2^e secondaire de Mont-Saint-Grégoire vers l'école Mgr-Euclide-Théberge;
 - De mesdames et messieurs Anne-Marie Bouchard, Claude Chagnon, André Desaulniers, Yvette Lapierre et David Lefaivre-Boucher : opposition au transfert des élèves de Mont-Saint-Grégoire vers l'école Mgr-Euclide-Théberge;
 - Du conseil d'établissement de la Polyvalente Marcel-Landry : résolution numéro ML2003-03-18/003 qui réitère sa volonté de modifier la capacité d'accueil de la Polyvalente Marcel-Landry;
 - Pétition de parents de Mont-Saint-Grégoire : demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières de maintenir sa décision relative au transfert des élèves de 6^e année de Mont-Saint-Grégoire vers l'école Mgr-Euclide-Théberge;
 - De monsieur Serge Lefebvre, président de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) : renouvellement de contrats du transport scolaire (document remis séance tenante);
 - De monsieur André Vézina, sous-ministre à l'Éducation : lettre adressée à monsieur Réjean Morel, directeur général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) concernant le financement du transport scolaire (document remis séance tenante);
 - De la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : résolution relative à la modification du bassin géographique de la Polyvalente Marcel-Landry;
 - De monsieur Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi : acceptation du projet de la Commission scolaire des Hautes-Rivières d'installation d'un réseau de télécommunication par fibres optiques, dans le cadre du programme Villages branchés du Québec.
- 04.3 «Ça bouge après l'école» (document DG 03.04.14-04.3);
- 04.4 Nomination des personnes déléguées et des substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);
- 05.1 Modification des bassins géographiques des écoles Polyvalente Marcel-Landry et Mgr-Euclide-Théberge (document EJ 03.04.14-05.1);
- 05.2 Modification des bassins géographiques des écoles des Prés-Verts et Marie-Derome (document EJ 03.04.14-05.2);
- 05.3 Calendrier scolaire 2003-2004;
- 06.1 Calendrier scolaire 2003-2004;
- 08.1 Démissions (document RH 03.04.14-08.X);
- 08.2 Calendrier des jours chômés et payés pour l'année 2003-2004 (document RH 03.04.14-08.2);
- 08.3 Période de fermeture des établissements pour la période des vacances annuelles (document RH 2003.04.14-09.2);

- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 14 avril 2003, pour un montant de 2 406 206,77\$, vérifiée par madame Nicole Mongeon (document RF 2003.04.14-09.1);
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 14 avril 2003, pour un montant de 7 523 688,01\$, vérifiée par madame Nicole Mongeon (document RF 2003.04.14-09.2);
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 14 avril 2003, pour un montant de 3 588 787,19\$, vérifiée par madame Andrée Bouchard (document RF 2003.04.14-09.3);
- 10.1 Aliénation du centre administratif de Saint-Césaire (document RM 03.04.14-10.1);
- 10.2 Adjudication de contrats :
- 10.2.1 Réfection de toilettes, école du Petit-Clocher (document RM 03.04.14-10.2.1);
- 10.2.2 Réfection de toilettes, école de Richelieu, pavillon Curé-Martel (document RM 03.04.14-10.2.2);
- 10.2.3 Réfection de toilettes, écoles Notre-Dame-de-Fatima et Crevier (document RM 03.04.14-10.2.3);
- 10.2.4 Traitement acoustique du gymnase, école Crevier (document RM 03.04.14-10.2.4);
- 10.2.5 Revêtement extérieur, école Notre-Dame-du-Sourire (document RM 03.04.14-10.2.5);
- 10.2.6 Réparation et réfection de toitures, écoles Chanoine-Armand-Racicot, Mgr-Euclide-Théberge et Paul-Germain-Ostiguy (document RM 03.04.14-10.2.6);
- 10.2.7 Réfection de toitures, écoles Saint-Eugène, Marguerite-Bourgeoys et Centre La Relance (document RM 03.04.14-10.2.7);
- 10.2.8 Restauration de toitures, écoles Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu) et Beaulieu (document RM 03.04.14-10.2.8);
- 10.2.9 Réfection de toiture et remplacement de l'unité de ventilation, école Saint-Vincent (document RM 03.04.14-10.2.9);
- 11. Commissaires-parents;
- 12. Autres sujets;
- 12.1 Félicitations;
- 12.2 Information;
- 13. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

03. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</u>

Plusieurs parents de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ainsi que certains élèves de la Polyvalente Marcel-Landry et de l'école Frère-André manifestent leur désaccord relativement à la modification des bassins géographiques des écoles Polyvalente Marcel-Landry et Mgr-Euclide-Théberge. Cette modification a pour effet de retirer le secteur de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire du bassin géographique de la Polyvalente Marcel-Landry pour l'annexer au bassin de fréquentation scolaire de l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Quelques parents manifestent leur accord audit projet de modification des bassins géographiques.

Monsieur Dominique Dudemaine ainsi que monsieur Paul Langevin, parents d'élèves fréquentant l'école des Prés-Verts demandent au Conseil des commissaires de reconsidérer leur position quant à la modification des bassins géographiques des écoles des Prés-Verts et Marie-Derome. Ils demandent que les élèves visés par la modification soient transférés vers l'école Saint-Gérard.

Monsieur Denis Roy mentionne que le Colloque de l'Association des comités de parents de la Montérégie (ACPM) qui s'est tenu le samedi 12 avril 2003 à Sainte-Julie fut d'une grande qualité. Il souligne l'excellent travail de monsieur Didier Tremblay qui a participé au salon des exposants avec le projet Anglais-Cinéma de madame Line St-Onge, enseignante à l'école Dr-Alexis-Bouthillier. Il mentionne de plus, que madame Odette Ménard de l'Ange-Gardien, a été reconnue parent bénévole de l'année par l'Association des comités de parents de la Montérégie.

04.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL</u> <u>DES COMMISSAIRES DU 10 MARS 2003</u> (document SG 2003.04.14-04.1)

HR 03.04.14 004

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2003 avec la correction suivante :

Retour au procès-verbal de la réunion du 10 février 2003, pour adoption apporter la correction suivante au point 04.2 :

Point 04.2, à la quatrième correspondance «... <u>pour le don fait par les membres du Conseil des commissaires ainsi que par les cadres</u> de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.»

Adopté unanimement.

- SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 10 mars 2003.

04.2 CORRESPONDANCE

- Pétition contre le transfert des élèves de 1^{ère} et 2^e secondaire de Mont-Saint-Grégoire vers l'école Mgr-Euclide-Théberge;
- De mesdames et messieurs Anne-Marie Bouchard, Claude Chagnon, André Desaulniers, Yvette Lapierre et David Lefaivre-Boucher : opposition au transfert des élèves de Mont-Saint-Grégoire vers l'école Mgr-Euclide-Théberge;
- Du conseil d'établissement de la Polyvalente Marcel-Landry : résolution numéro ML2003-03-18/003 qui réitère sa volonté de modifier la capacité d'accueil de la Polyvalente Marcel-Landry;
- Pétition de parents de Mont-Saint-Grégoire : demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières de maintenir sa décision relative au transfert des élèves de 6^e année de Mont-Saint-Grégoire vers l'école Mgr-Euclide-Théberge;
- De monsieur Serge Lefebvre, président de l'Association du transport écolier du Québec (ATEQ) : renouvellement de contrats du transport scolaire (document remis séance tenante):
- De monsieur André Vézina, sous-ministre à l'Éducation : lettre adressée à monsieur Réjean Morel, directeur général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) concernant le financement du transport scolaire (document remis séance tenante);
- De la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : résolution relative à la modification du bassin géographique de la Polyvalente Marcel-Landry;
- De monsieur Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi : acceptation du projet de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

d'installation d'un réseau de télécommunication par fibres optiques, dans le cadre du programme Villages branchés du Québec.

04.3 «CA BOUGE APRÈS L'ÉCOLE» (documents DG 03.04.14-04.3)

Considérant que le Gouvernement du Québec s'est doté d'un plan d'action, Horizon 2005, qui fait de la transformation de l'école secondaire sa priorité;

Considérant que dans le cadre du plan d'action, Horizon 2005, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi et le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport ont fait l'annonce de la mise en place du programme «Ça bouge après l'école»;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières se réjouit de l'engagement du ministère de l'Éducation d'investir dans le programme «Ça bouge après l'école» et entend tout mettre en œuvre pour s'assurer que ce programme puisse répondre aux attentes du milieu et aux besoins des élèves;

Considérant que la planification des activités doit se faire en collaboration avec au moins deux partenaires qui s'engageront à contribuer au projet pour un équivalent financier de 20%;

Considérant qu'à ce jour très peu de partenaires ont été sensibilisés à ce programme;

Considérant que les projets d'activités parascolaires doivent faire partie d'une planification triennale approuvée par le Conseil d'établissement et intégrée au plan de réussite de l'école qui est également approuvé par le Conseil d'établissement;

Considérant que dans le cadre des nouvelles dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique (Projet de Loi 124, sanctionnée le 18 décembre 2002), la Commission scolaire, les écoles et les centres de formation sont présentement engagés dans une vaste opération devant mener à l'adoption d'un plan stratégique pour la Commission scolaire et à la révision ou actualisation du projet éducatif et du plan de réussite des écoles et des centres;

Considérant que dans une lettre datée du 14 février 2003, Monsieur Sylvain Simard, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, insistait sur l'importance accordée à cet effort de mobilisation et reportait l'échéance d'adoption à «dès les premiers mois de la prochaine année scolaire, leur plan stratégique ou leur projet éducatif selon le cas»:

Considérant que dans une lettre datée du 10 mars 2003, monsieur Robert Bisaillon, sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et Monsieur Simon Chabot, secrétaire adjoint, nous informaient que la planification triennale du programme «Ça bouge après l'école», adoptée par les écoles, devait être déposée au porteur de dossier de notre Commission scolaire le 15 mai 2003.

HR 03.04.14 005

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

De sensibiliser le ministre de l'Éducation au fait que l'échéance du 15 mai 2003 est à toute fin pratique impossible à respecter pour les directions d'école et non conforme à l'esprit de la Loi sur l'instruction publique au regard des pouvoirs dévolus aux conseils d'établissements.

De demander au ministre de l'Éducation de reporter l'échéance du dépôt de la planification triennale des activités parascolaires approuvée par le conseil d'établissement du 15 mai 2003 au mois de novembre 2003.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée au ministre de l'Éducation, au député de Saint-Jean, au député d'Iberville, au député de Chambly, au député de Huntingdon, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et aux Commissions scolaires du Québec.

Adopté unanimement.

04.4 NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (FCSQ) DU 23 MAI 2003

HR 03.04.14 006

- Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Andrée Bouchard agisse à titre de déléguée officielle de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que monsieur François Blais agisse à titre de délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que monsieur Pierre Boudreau agisse à titre de délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par monsieur François Blais :

Que monsieur Gilles Loiselle agisse à titre de délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que madame Micheline Sauvé agisse à titre de déléguée officielle de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que madame Josiane Fabry agisse à titre de déléguée officielle de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que madame Nicole Mongeon agisse à titre de déléguée officielle de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par madame Claudette C.-Thibodeau :

Que monsieur Bernard Petit agisse à titre de délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières ayant droit à sept délégués officiels à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), madame Josiane Fabry se désiste.

- Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que madame Josiane Fabry agisse à titre de substitut de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Que monsieur Réjean Bessette agisse à titre de substitut de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par madame Magda Farès :

Que madame Monique Brière agisse à titre de substitut de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que madame Ghislaine Gasper agisse à titre de substitut de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté unanimement.

Modifié HR 03.05.12/002

05.1 <u>MODIFICATION DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES POLYVALENTE MARCEL-LANDRY ET MGR-EUCLIDE-THÉBERGE</u> (document EJ 03.04.14-05.1)

Considérant l'augmentation de clientèle prévue au cours des prochaines années pour la Polyvalente Marcel-Landry, la Direction des statistiques du ministère de l'Éducation estime que la clientèle de l'école pourrait atteindre 2050 élèves;

Considérant la diminution de clientèle prévue au cours des prochaines années pour l'école Mgr-Euclide-Théberge, la Direction des statistiques du ministère de l'Éducation prévoit que l'école pourrait accueillir moins de 900 élèves;

Considérant la décision prise par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière tenue le 10 mars 2003 relativement au refus d'augmenter la capacité d'accueil de la Polyvalente Marcel-Landry (résolution # HR 03.03.10-004);

Considérant les échanges intervenus lors des comités de travail du 21 et du 28 mars dernier;

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Modifié HR 03.05.12/002

De modifier le bassin géographique des écoles Polyvalente Marcel-Landry et Mgr-Euclide-Théberge de façon à retirer le secteur de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire du bassin géographique de la Polyvalente Marcel-Landry pour l'annexer au bassin de fréquentation scolaire de l'école Mgr-Euclide-Théberge et;

Que dans le cadre d'une application progressive, les élèves de sixième (6^e) année de l'école Frère-André soient scolarisés à l'école Mgr-Euclide-Théberge à compter de la prochaine année scolaire.

Monsieur Bernard Petit demande le vote sur cette proposition :

On voté pour :

Mesdames et Messieurs : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Noël L'Écuyer, Nicole Mongeon, Bernard Petit, Yvon Pineault, Claude St.Pierre et Claudette C.-Thibodeau.

Ont voté contre:

Mesdames et Messieurs : Réjean Bessette, Thérèse Lasnier, Gilles Loiselle, Luc Mercier et Micheline Sauvé.

Pour: 12 Contre: 5

Adopté majoritairement.

Monsieur Luc Mercier quitte la réunion à 22 heures.

05.2 MODIFICATION DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES DES PRÉS-VERTS ET MARIE-DEROME (document EJ 03.04.14-05.2)

Considérant que dans le cadre des mesures prévues au plan triennal des immobilisations 2003-2006, le ministère de l'Éducation autorise la Commission scolaire à réaliser l'agrandissement de l'école des Prés-Verts;

Considérant qu'à compter de la prochaine année scolaire, le modèle d'organisation scolaire prévoit que l'école des Prés-Verts accueillera quatre classes au préscolaire, quatre classes en première année du premier cycle et trois classes à chacune des autres années;

Considérant le projet de découpage des bassins géographiques des écoles des Prés-Verts et Marie-Derome soumis à la consultation;

HR 03.04.14 008

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer:

D'adopter le découpage des bassins géographiques tel que décrit ci-dessous :

École des Prés-Verts

La partie du secteur Saint-Luc limitée par l'autoroute 35, le boulevard Saint-Luc, la rue Bernier à l'exclusion du côté ouest de la rue Bernier entre la rue Savard et le boulevard Saint-Luc et la rue Godefroy-Gendreau. À noter, les élèves résidants sur la rue Godefroy-Gendreau sont exclus.

École Marie-Derome

La paroisse Sainte-Marie-de-la-Visitation et une partie du secteur Saint-Luc limitée à l'est par la rue Moreau; au sud par la rue Pierre-Caisse; à l'ouest par la rue Bernier incluant les 2 côtés de ladite rue comprise entre la rue Pierre-Caisse et le prolongement de la rue Godefroy-Gendreau, ainsi que le côté ouest de la rue Bernier située entre son intersection avec le chemin de fer du C.N. et la rue Pierre-Caisse, et au nord par la rue Godefroy-Gendreau et son prolongement incluant les deux côtés de ladite rue.

Monsieur Pierre Boudreau demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et Messieurs : François Blais, Noël L'Écuyer, Nicole Mongeon et Micheline Sauvé.

Ont voté contre:

Mesdames et Messieurs : Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Thérèse Lasnier, Gilles Loiselle, Bernard Petit, Yvon Pineault, Claude St.Pierre et Claudette C.-Thibodeau.

Pour: 4 Contre: 12

Rejeté majoritairement.

05.2.1 MODIFICATION DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES DES PRÉS-VERTS ET SAINT-GÉRARD

Considérant que dans le cadre des mesures prévues au plan triennal des immobilisations 2003-2006, le ministère de l'Éducation autorise la Commission scolaire à réaliser l'agrandissement de l'école des Prés-Verts;

Considérant qu'à compter de la prochaine année scolaire, le modèle d'organisation scolaire prévoit que l'école des Prés-Verts accueillera quatre classes au préscolaire, quatre classes en première année du premier cycle et trois classes à chacune des autres années;

Considérant le projet de découpage des bassins géographiques des écoles des Prés-Verts et Marie-Derome soumis à la consultation;

Considérant la décision prise précédemment par le Conseil des commissaires;

HR 03.04.14 009

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

D'adopter le découpage des bassins géographiques tel que décrit ci-dessous :

École des Prés-Verts

La partie du secteur Saint-Luc limitée par l'autoroute 35, le boulevard Saint-Luc, la rue Bernier à l'exclusion du côté ouest de la rue Bernier entre la rue Savard et le boulevard Saint-Luc et la rue Godefroy-Gendreau. À noter, les élèves résidants sur la rue Godefroy-Gendreau sont exclus.

École Saint-Gérard

La paroisse Sainte-Marie-de-la-Visitation et une partie du secteur Saint-Luc limitée à l'est par la rue Moreau; au sud par la rue Pierre-Caisse; à l'ouest par la rue Bernier incluant les 2 côtés de ladite rue comprise entre la rue Pierre-Caisse et le prolongement de la rue Godefroy-Gendreau, ainsi que le côté ouest de la rue Bernier située entre son intersection avec le chemin de fer du C.N. et la rue Pierre-Caisse, et au nord par la rue Godefroy-Gendreau et son prolongement incluant les deux côtés de ladite rue.

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et Messieurs : Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Thérèse Lasnier, Gilles Loiselle, Bernard Petit, Yvon Pineault, Claude St.Pierre et Claudette C.-Thibodeau.

Ont voté contre :

Mesdames et Messieurs : François Blais, Noël L'Écuyer, Nicole Mongeon et Micheline Sauvé.

Pour: 12 Contre: 4

Madame Micheline Sauvé enregistre sa dissidence.

Adopté majoritairement.

05.3 ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2003-2004

À la suite de la consultation menée auprès du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion;

À la suite de l'entente avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 03.04.14

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'adopter le calendrier scolaire 2003-2004 (secteur jeunes) tel qu'il a été déposé.

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et Messieurs : Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Nicole Mongeon, Bernard Petit, Yvon Pineault, Claude St.Pierre et Claudette C.-Thibodeau.

Ont voté contre:

Madame et Monsieur : François Blais et Micheline Sauvé.

Pour: 14 Contre: 2

Adopté majoritairement.

06.1 <u>ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2003-2004 EN</u> <u>FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET EN FORMATION</u> PROFESSIONNELLE

À la suite de la consultation menée auprès du Comité de parents et des centres;

À la suite de l'entente avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 03.04.14 011

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'adopter le calendrier scolaire 2003-2004 en formation générale des adultes et en formation professionnelle, tel qu'il a été déposé.

Adopté unanimement.

08.1 <u>DÉMISSIONS</u> (document RH 03.04.14-08.X)

HR 03.04.14 012

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Que la démission, pour le motif « retraite » de monsieur Germain Adam, directeur adjoint à l'école Paul-Germain-Ostiguy, soit acceptée à compter du 1^{er} février 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 013

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Denyse Bélair-Lessard, enseignante à l'école Laflamme, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 014

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite » de monsieur Jean-Marie Benoit, concierge plus de 9275m² à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 15 janvier 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 015

Il est proposé par monsieur Claude St. Pierre:

Que la démission, pour le motif « retraite » de monsieur Jacques Bienvenue, enseignant à l'école Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} avril 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 016

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Nicole Bouthillier-Lépine, enseignante à l'école Crevier, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

017

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Ginette Cossette, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 018

Il est proposé par madame Claudette C.-Thibodeau :

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Huguette Denis-Larivière, enseignante à l'école Saint-Lucien, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 019

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Francine Faucher, enseignante à l'école des Prés-Verts, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 020

Il est proposé par madame Claudette C.-Thibodeau

Que la démission, pour le motif « retraite » de monsieur Robert Godin, enseignant à l'école Marguerite-Bourgoys, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 021

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Que la démission, pour le motif « retraite » de monsieur Yves Landry, enseignant à l'école du Petit Clocher, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 022

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Monique Lefebvre-Bouvier, secrétaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 20 mai 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 023

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Yvette Lefebvre, enseignante à l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien), soit acceptée à compter du 6 mars 2003.

024

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite » de madame Florence Monast-Viens, enseignante à l'école de Richelieu, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que la démission, pour le motif « retraite » de monsieur Denis Moreau, enseignant à l'école des Prés-Verts, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 026

Il est proposé par monsieur Bernard Petit:

Que la démission, pour le motif « retraite » de monsieur Paul-Maurice Moussette, enseignant à l'école Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 027

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer:

Que la démission, pour le motif « retraite » de monsieur Yvon Thibodeau, enseignant à l'École professionnelle de métiers, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 028

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission de madame Julie Wuyts, technicienne en éducation spécialisée à l'école de Richelieu, soit acceptée à compter du 24 mars 2003.

Adopté unanimement.

08.2 <u>CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE</u> 2003-2004 (document RH 03.04.14.08.X)

HR 03.04.14 029

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que, suite à une consultation menée auprès des syndicats et des associations de cadres, soit acceptée telle que présentée et déposée en annexe portant le numéro RH 03.04.14-08.2, la liste des jours chômés et payés pour l'année 2003-2004.

Adopté unanimement.

08.3 <u>PÉRIODE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ANNUELLES</u> (document RH 03.04.14.08.X)

HR 03.04.14 030

Il est proposé par madame Claudette C.-Thibodeau :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières décrète la fermeture des ses établissements du 14 au 25 juillet 2003 inclusivement;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières suspende les services à la population à son siège social du 14 juillet au 1^{er} août 2003 inclusivement;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières suspende les services à la population à son siège social pendant la semaine de relâche.

Adopté unanimement.

09.1 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 14 AVRIL 2003</u> (document RF 2003.04.1409.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 14 avril 2003, pour un montant de 2 406 206,77\$, vérifiée par madame Nicole Mongeon.

09.2 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 14 AVRIL 2003</u> (document RF 2003.04.1409.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 14 avril 2003, pour un montant de 7 523 688,01\$, vérifiée par madame Nicole Mongeon.

09.3 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 14 AVRIL 2003</u> (document RF 2003.04.1409.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 14 avril 2003, pour un montant de 3 588 787,19\$, vérifiée par madame Andrée Bouchard.

10.1 <u>ALIÉNATION DU CENTRE ADMINISTRATIF DE SAINT-CÉSAIRE</u> (document RM 03.04.14-10.1)

Attendu la Loi, les règlements et la procédure au regard de l'aliénation d'un immeuble;

Attendu la non-utilisation de l'immeuble sis au 1730 de l'avenue Frère-André à Saint-Césaire;

Attendu que la Ville de Saint-Césaire a décliné l'offre de la Commission scolaire des Hautes-Rivières par sa résolution portant le numéro 84-2003;

HR 03.04.14 031

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

De demander au ministère de l'Éducation l'autorisation pour se départir de l'immeuble situé au 1730 avenue Frère-André à Saint-Césaire par voie d'appel d'offres publiques avec la mise en marché par l'intermédiaire d'un agent immobilier agréé et spécialisé dans le domaine;

De décrire l'immeuble comme étant une partie du lot 1 591 966 du cadastre officiel du Québec, lequel fera éventuellement l'objet d'une nouvelle numérotation afin de localiser précisément l'immeuble en question;

D'affecter le produit net de l'aliénation au projet de fenestration de l'école Saint-Eugène.

Adopté unanimement.

10.2 ADJUDICATION DE CONTRATS:

10.2.1 <u>RÉFECTION DE TOILETTES, ÉCOLE DU PETIT-CLOCHER</u> (document RM 03.04.14-10.2.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par la firme Leclerc et Associés, architectes;

HR 03.04.14 032

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Marieville Construction Inc., au montant de 78 598.00\$ (taxes incluses) le contrat pour la réfection de toilettes à l'école du Petit-Clocher et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

10.2.2 <u>RÉFECTION DE TOILETTES, ÉCOLE DE RICHELIEU, PAVILLON CURÉ-MARTEL</u>(document RM 03.04.14-10.2.2)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par la firme Leclerc et Associés, architectes;

HR 03.04.14 033

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Pier-Jal Inc., au montant de 72 500.00\$ (taxes incluses) le contrat pour la réfection de toilettes à l'école de Richelieu, pavillon Curé-Martel et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

10.2.3 <u>RÉFECTION DE TOILETTES, ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-FATIMA ET CREVIER</u> (document RM 03.04.14-10.2.3)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par la firme Leclerc et Associés, architectes;

HR 03.04.14 034

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Pier-Jal Inc., au montant de 116 500.00\$ (taxes incluses) le contrat pour la réfection de toilettes aux écoles Notre-Dame-de-Fatima et Crevier et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

10.2.4 TRAITEMENT ACOUSTIQUE DU GYMNASE, ÉCOLE CREVIER (document RM 03.04.14-10.2.4)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par la firme Leclerc et Associés, architectes,

HR 03.04.14

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 74 300.00\$ (taxes incluses) le contrat pour le traitement acoustique du gymnase à l'école Crevier et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

10.2.5 <u>REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOURIRE</u> (document RM 03.04.14-10.2.5)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par Sonia Martel, architecte;

HR 03.04.14 036

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., au montant de 84 900.00\$ (taxes incluses) le contrat de revêtement extérieur à l'école Notre-Dame-du-Sourire et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

10.2.6 RÉPARATION ET RÉFECTION DE TOITURES, ÉCOLES CHANOINE-ARMAND-RACICOT, MGR-EUCLIDE-THÉBERGE ET PAUL-GERMAIN-OSTIGUY (document RM 03.04.14-10.2.6)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par la firme Giroux, Carazzato, Société d'architecture;

HR 03.04.14 037

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Chatel Inc., au montant de 82 898.53\$ (taxes incluses) le contrat pour la réparation et réfection de toitures aux écoles Chanoine-Armand-Racicot, Mgr-Euclide-Théberge et Paul-Germain-Ostiguy et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

10.2.7 <u>RÉFECTION DE TOITURES, ÉCOLES SAINT-EUGÈNE,</u> <u>MARGUERITE-BOURGEOYS ET CENTRE LA RELANCE</u> (document RM 03.04.14-10.2.7)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par la firme Giroux, Carazzato, Société d'architecture;

038

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, R. Lacasse et Fils (1977) Inc., au montant de 103 450.00\$ (taxes incluses) le contrat pour la réfection de toitures aux écoles Saint-Eugène, Marguerite-Bourgeoys et Centre La Relance et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

10.2.8 RESTAURATION DE TOITURES, ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU) ET BEAULIEU (document RM 03.04.14-10.2.8)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par la firme Giroux, Carazzato, Société d'architecture;

HR 03.04.14 039

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Couture & Associés Inc., au montant de 87 193,54\$ (taxes incluses) le contrat pour la restauration de toitures aux écoles Beaulieu et Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu) et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

10.2.9 <u>RÉFECTION DE TOITURE ET REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE VENTILATION, ÉCOLE SAINT-VINCENT</u> (document RM 03.04.14-10.2.9)

Suite à l'analyse des soumissions reçues et de la recommandation faites par la firme Giroux, Carazzato, Société d'architecture;

HR 03.04.14

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Couture & Associés Inc., au montant de 71 762,94\$ (taxes incluses) le contrat pour la réfection de toiture et le

remplacement de l'unité de ventilation à l'école Saint-Vincent et d'autoriser la présidente et le directeur général à signer le contrat.

Adopté unanimement.

11. <u>COMMISSAIRES – PARENTS</u>

Dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole qui se tiendra du 27 avril au 3 mai 2003 :

HR 03.04.14 041

Il est proposé par monsieur Michel Aerts:

Que des félicitations soient transmises à toutes les personnes bénévoles qui oeuvrent à quelque titre que ce soit dans nos écoles pour le bénéfice de nos jeunes.

Madame Johane Corbin remercie monsieur Pierre Buisson pour sa présentation aux membres du Comité de parents concernant le plan stratégique, dont doit se doter la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Madame Corbin remercie également monsieur François Lafortune et madame Marie-Thérèse Delfosse pour la présentation faite aux membres du Comité de parents relativement aux nouveaux bulletins et ce, dans le cadre du sondage qui doit être effectué par le Comité de parents.

12.1 <u>FÉLICITATIONS</u>

HR 03.04.14

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à madame Martine Simard, enseignante à l'école Dr-Alexis-Bouthillier pour sa contribution apportée dans le cadre du concours d'art oratoire du club Optimiste tenu le 25 février 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 043

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à madame Lyne St-Onge ainsi qu'à madame Annie Croteau, enseignantes à l'école Dr-Alexis-Bouthillier pour la présentation de deux films réalisés par les élèves du groupe anglais/cinéma «A Christmas Carol» et «The Princess and the Pauperess», le 26 février 2003.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 044

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Denis Marcoux, enseignant à l'école Dr-Alexis-Bouthillier ainsi qu'au groupe de musiciens faisant partie de l'harmonie de l'école, pour la performance qu'ils ont donné au «Music Fest de Montréal» ainsi que pour la mention «or» qui leur a été décerné.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 045

Il est proposé par madame Johane Corbin:

Que des félicitations soient adressées à monsieur Didier Tremblay pour sa précieuse collaboration au salon des exposants du Colloque de l'Association des comités de parents de la Montérégie (ACPM) qui s'est tenu le 12 avril 2003 à Sainte-Julie.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 046

Il est proposé par madame Johane Corbin:

Que des félicitations soient adressées à madame Odette Ménard de l'Ange-Gardien qui a été reconnue par les parents de la Montérégie pour son engagement comme parent bénévole dans le milieu scolaire.

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Jean-Pierre Parent ainsi qu'à son équipe pour le travail colossal qu'ils ont effectué pour la préparation du dossier pour l'installation dans le cadre du projet Villages branchés du Québec d'un réseau de télécommunication par fibres optiques.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 048

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Que des félicitations soient adressées à mesdames Véronique Bouchard et Nathalie Jodoin, élèves de l'école Paul-Germain-Ostiguy pour le deuxième prix «catégorie affiche» qu'elles ont remporté dans le cadre du concours de textes et affiches organisé par l'Association Coopérative d'Économie Familiale de la Rive-Sud, ainsi qu'à mesdames Véronique Darsigny, Cynthia Dion, Vicky Grevatt et Cindy Lepage, élèves de l'école Paul-Germain-Ostiguy, pour leur troisième prix, «catégorie affiche» dans le cadre de ce même concours.

Adopté unanimement.

HR 03.04.14 049

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que des félicitations soient adressées à l'équipe de l'école Hamel pour la qualité de leur activité «Portes ouvertes».

Adopté unanimement.

12.2 <u>INFORMATION</u>

Madame Nicole Mongeon communique aux membres du Conseil des commissaires de l'information concernant certaines activités à venir.

13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

HR 03.04.14 050

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

LA PRÉSIDENTE	LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL